PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-030-2025-01

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cabinet

IDF-2025-01-15-00005 - Arrêté n°2025/001 - CABDG/IRAS du 15/01/2025 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Florian ELIES?? (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-15-00005

Arrêté n°2025/001 - CABDG/IRAS du 15/01/2025 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Florian ELIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025/001 – CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

VU le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;

VU le diplôme de niveau 7 (Master Sciences Technologies Santé) détenu par Monsieur Florian ELIES ;

VU la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 17 décembre 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur Florian ELIES est désigné en qualité d'inspecteur pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 2e : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.

ARTICLE 3e : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4e : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15/01/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN